

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2015 À 18 HEURES 30

N° 2 - 49 / 2015 : COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS AMÉNAGEMENT DU CENTRE
ANCIEN : CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE
MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGEOIS

L'An Deux Mille Quinze, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 7 avril 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Claude LECOMTE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir de Gérard POUJADE), Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Claude LECOMTE), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrice BEDIER, Pierre DOAT, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 53

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 AVRIL 2015

N° 2 - 49 / 2015 : COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS AMÉNAGEMENT DU CENTRE ANCIEN : CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Maîtrise d'ouvrage programmation de travaux

Autres services concernés : Finances et Budget

Affaires Juridiques et Marchés

Direction Générale des Services

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,

La commune de Castelnau de Lévis a demandé en 2013 à la communauté d'agglomération de programmer l'aménagement de son centre ancien.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu entre la communauté d'agglomération et le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet d'architecture et d'urbanisme « pour une ville aimable » et le bureau d'études VRD « Otce infra ».

Le projet retenu à l'issue des études comprend pour la communauté d'agglomération, les travaux sur le réseau d'assainissement et les travaux d'aménagement de voirie, et pour la commune, des prestations de fournitures de végétaux et les travaux de plantation d'espaces verts.

Devant la complexité du projet et pour une meilleure coordination, la commune a souhaité transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage portant sur les espaces verts relevant de sa compétence.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

En application de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, la commune opère un transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la communauté d'agglomération dans le cadre de l'aménagement du centre ancien de Castelnau de Lévis pour l'aménagement des espaces verts sur cette opération.

La communauté d'agglomération est désignée par la présente convention comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de cette opération.

La commune délègue à la communauté d'agglomération la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des espaces verts (acquisitions des végétaux et travaux de plantation des végétaux)

La communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement et des travaux de voirie.

Les travaux d'assainissement, d'aménagement de voirie, de plantation et de fournitures de végétaux feront l'objet de quatre marchés séparés, passés après mise en concurrence.

Chaque marché comprendra une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles. L'affermissement des tranches conditionnelles sera subordonné à l'accord de la commune.

Le pilotage et le suivi des travaux seront assurés par la communauté d'agglomération.

La commune sera associée autant que de besoin à la phase travaux notamment pour le choix des végétaux et leur plantation.

Le montant des travaux de l'opération complète est estimé par le maître d'œuvre à 1 852 277.25€HT.

Le montant des travaux de voirie, maçonneries, terrassement, revêtement (lot 1) est estimé à 1 481 626.75€HT

Le montant des travaux d'assainissement (lot 2) est estimé à 274 593.50€HT

Le montant de la fourniture des végétaux (lot 3) est estimé à 21 922.00€HT

Le montant de la plantation et gestion des espaces verts (lot 4) est estimé à 75 135.00€HT

La commune remboursera à la communauté d'agglomération le montant TTC des dépenses engagées par la communauté d'agglomération pour les lots 3 et 4, au fur et mesure de l'arrivée des situations de travaux, jusqu'au décompte général et définitif.

La convention qui vous est présentée a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi MOP et son ordonnance 2004-566,

CONSIDERANT l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre ancien de Castelnau de Lévis

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la commune de Castelnau de Lévis et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE le président à signer ladite convention.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget en cours et les suivants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE